



Eaux de surface – Minimas critiques pour faune et flore aquatique potentiellement atteints

Vu les conditions météorologiques particulièrement sèches des derniers mois et les prévisions météorologiques pour les prochaines semaines, la plupart des débits de nos cours d'eau se situent en dessous du débit moyen d'étiage (MNQ) et vont continuer d'évoluer de manière négative [1]. Ainsi, des minimas critiques pour la survie des organismes aquatiques sont potentiellement atteints ou seront atteints. En effet, ce ne sont pas seulement les plantes qui manquent d'eau, mais toute la faune et la flore du milieu fluvial sont touchées.

Avec des pressions constantes et des débits en baisse, la concentration des charges polluantes dans l'eau augmente, étant donné que l'effet de dilution est moindre et les températures de l'eau atteignent également des seuils critiques pour la survie des organismes aquatiques. Ceci a comme conséquence que la qualité de l'eau subit une dégradation sensible. Il s'ensuit que tout prélèvement supplémentaire d'eau devient compromettant pour la survie des organismes aquatiques.

Suite à la situation d'étiage actuelle dans les cours d'eau, le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et l'Administration de la gestion de l'eau appellent la population à cesser tout prélèvement d'eau dans les eaux de surface. Ceci, afin de ne pas compromettre davantage la survie des organismes aquatiques et d'engendrer une dégradation partiellement irréversible de la qualité des eaux de surface.

Le prélèvement d'eau est soumis à autorisation. Pendant les temps d'étiages tout prélèvement d'eau dans les eaux de surface, y inclus les prélèvements disposant d'une autorisation ministérielle, est à suspendre suite au présent communiqué ministériel, à l'exception de cas spécifiques définis par arrêtés ministériels.

Dans le cadre des travaux portant sur la thématique des étiages effectués au sein des Commissions internationales pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS), un réseau d'observation en commun des étiages pour le bassin versant international de la Moselle et de la Sarre a été mis en place. Ce réseau commun est composé d'une sélection de stations de mesure des débits retenue par les différentes délégations. Les débits d'étiage sous forme du VCN7 hebdomadaire [2] (depuis 2002 au Luxembourg) ainsi que l'évolution hebdomadaire actuelle peuvent être consultés sur le site internet des CIPMS <http://www.iksms-cipms.org/servlet/is/2000904/> avec plus d'explications sous <http://www.iksms.de/servlet/is/2000126/>.

[1] niveaux d'eau consultables sur le site internet www.inondations.lu

[2] Le VCN7 hebdomadaire correspond à la plus faible des moyennes arithmétiques calculées sur les 7 jours consécutifs de la semaine écoulée.